

Paris par l'Empereur, a été organisée à Mexico sous la présidence du colonel de génie Doutré, et inaugurée avec une grande solennité par le général en chef, dans une séance solennelle à laquelle assistait aussi le marquis de Montholon, ministre de France.

Le marquis de Montholon a fait préparer pour la Musée impérial des Antiquités Mexicaines à Paris une empreinte de grandeur naturelle de la célèbre pierre connue sous le nom de Zodiak, qui, depuis les premiers temps de la conquête, est restée scellée dans un des murs de la cathédrale de Mexico, et qui constitue un des plus précieux souvenirs des peuples primitifs de ce pays.

Les amis de la Pologne se sont trop hâtés de croire à un retour du gouvernement russe vers la politique de conciliation et de réparation. Nous en trouvons la preuve affligeante dans une lettre de Saint-Petersbourg où nous puissions les informations suivantes :

« Mourawieff et son parti l'ont emporté sur le parti qui demandait et demandait encore l'emploi de mesures plus conciliantes et plus humaines en Pologne. L'Empereur Alexandre a décidé que Mourawieff retournerait à son poste de gouverneur de Vilna pour achever l'œuvre d'assimilation russe dans les provinces de l'Ouest.

« On sait que Mourawieff a poussé le zèle dans ces derniers temps jusqu'à défendre aux Polonais de parler leur langue. « Nous irons jusqu'au bout » est devenu le mot d'ordre à l'égard de la Pologne. »

M. de Montalembert fait justice, dans sa nouvelle brochure, le Pape et la Pologne, aux audaces et aux espérances moscovites.

Une génération entière, deux peut-être, dit-il, vont descendre prématurément dans la tombe, sous les coups de l'impitoyable vainqueur, sans avoir entrevu le jour de la délivrance. Une autre se forme déjà, et d'autres se lèveront après elle, pour accomplir les mêmes sacrifices, et subir les mêmes supplices, etionner le monde par les mêmes prodiges de valeur et de souffrance.... L'armée est en marche, calme, triste, résolue, inaccessible à la peur, à la fatigue, au découragement, tous les regards et tous les cœurs tournés vers le ciel, elle ne s'arrêtera que quand elle aura atteint le but qu'elle contemple, quand elle reposera dans les bras de ce grand Jésus-Christ, le père et le Dieu de cette justice et de cette miséricorde dont la Pologne demeure l'humble mais invincible créancière.

BAUVET.

On écrit de Kiel, 27 mai :

« Il ressort de tous les indices et de toutes les informations que la Prusse renonce, définitivement, à ses projets annexionnistes pour appuyer les droits du duc d'Augustenbourg à la souveraineté des duchés; l'Autriche se rallie, sur ce point à la politique du cabinet de Berlin et l'on n'a plus qu'à chercher à se rendre compte des causes qui ont pu amener cette volte face dans la politique austro-prussienne.

« On croit ici, et non sans quelque raison que si les deux puissances allemandes après s'être tant opposées à l'entrée et au séjour du duc d'Augustenbourg dans le Holstein, admettant aujourd'hui comme fondées ses prétentions dynastiques, c'est parce qu'elles ont principalement en vue de le contraindre à rompre ses engagements antérieurs avec le Nationalverein et partant avec tout le parti démocratique devenu si puissant et si nombreux dans tous les Etats confédérés. Ce ne sera plus au Nationalverein que le prince Frédéric sera redevable de son élévation à la souveraineté, c'est à l'Autriche et à la Prusse qu'il devra faire remonter sa reconnaissance. Par suite, il se trouvera forcément

à ton service quelque bon génie qui guette chacun de tes desirs pour l'accomplir promptement. Cette lettre est une invitation à une grande fête que le cardinal donne demain; l'improvisatrice Corinne y sera.

« Je la verrai donc ! car nous irons à cette fête, n'est-ce pas, Paulo ? »

« Le comte, pensif, fixa les yeux à terre et porta involontairement la main à la lettre de Russie. Une profonde inquiétude, une véritable terreur se traîssaient sur sa physionomie, et Cecil semblait deviner les pensées de son maître; car il avait, lui aussi, le front soucieux, et des soupirs s'échappaient de sa poitrine. Mais Natalie ne s'aperçut de rien; elle était toute à l'idée de voir cette Corinne dont Carlo, son maître de chant, lui avait tant parlé, et dont la gloire remplissait Rome.

« N'est-ce pas, nous irons à cette fête ? » répéta-t-elle.

« Paulo s'arracha violemment à ses réflexions.

« Oui, répondit-il. Il est temps que tu sois introduite dans le grand monde romain et que tu acquiesces, parmi les hommes influents de cette ville, des amis qui veulent sur toi et te protègent quand peut-être je ne le pourrai plus.

« Tu veux donc me quitter ? s'écria-t-elle en palissant, et elle se cramponna avec anxiété au bras du comte. Est-ce parce que je ne me contente plus de notre douce solitude, parce que j'ai témoigné le désir d'aller à cette fête ? Je reconnais que c'était une folie, et je ne demande plus à y assister ni à voir l'improvisatrice. Reste avec moi, Paulo; nous célébrerons d'autres fêtes dans notre paradis. Tu m'as souvent dit que j'étais poète; eh bien, je le croirai, je tâcherai de me suffire à moi-

lié à la politique conservatrice austro-prussienne et devra préalablement cesser ses rapports avec le Nationalverein pour prix de la sanction de ses droits par la Diète de Francfort. »

LA SESSION DE 1864.

La session législative qui vient de finir a duré près de sept mois; ouverte le 5 novembre 1863, elle a été prolongée successivement jusqu'au 28 mai. C'est la plus longue session qui ait eu lieu depuis 1852.

Pendant cet espace de temps, le Corps législatif a eu à examiner 204 projets de loi, dont 197 ont été adoptés et 7 ont été reportés à la session prochaine.

Les plus importants des projets de lois votés, sont ceux relatifs :

- A un emprunt de 300 millions;
- Au régime des sucres;
- A la réhabilitation des notaires, greffiers et officiers ministériels;
- A la caisse des retraites pour la vieillesse;

Aux coalitions.

- A l'avancement dans l'armée navale;
- Aux conseils des prud'hommes;
- Aux logements insalubres;
- Au roisement des montagnes et au gazonnement;
- A la fabrication de nouvelles pièces d'argent;
- A la dispense à accorder aux frères des engagés et rengagés volontaires;

Les projets reportés à la session prochaine concernent :

- L'enseignement secondaire spécial;
- L'établissement des forges, fourneaux et usines;
- Les conseils de préfecture;
- L'enregistrement.

Sauf quelques exceptions relatives aux projets de lois concernant les finances, chaque projet a été soumis à une commission spéciale. Le nombre des commissions nommées en 1864 s'élève en tout à 199. Ces commissions ont eu de nombreuses réunions. La commission des sucres en a eu 26; la commission des coalitions 20; la commission du budget 49.

Les députés ont largement exercé leur droit d'initiative en présentant 451 fois des amendements, soit individuellement, soit collectivement.

Les séances publiques ont été au nombre de 93; elles ont été consacrées à la présentation, à l'examen et au vote des lois, ainsi qu'à la discussion et au vote de l'Adresse et à la vérification des pouvoirs.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES.

L'Agence Havas nous communique les dépêches télégraphiques suivantes :

Vienne, 29 mai, soir.

La Gazette autrichienne publie le télégramme suivant de Londres :

« Dans la conférence tenue hier, les puissances allemandes ont présenté leurs propositions formelles. L'Angleterre a mis en avant un projet de médiation. Le Danemark n'a fait aucune proposition. »

Weimar, 29 mai.

La Gazette de Weimar dit :

- « Les ambassadeurs de Prusse et d'Autriche à Londres ont reçu pour instruction de déclarer à la conférence que le prince héritier d'Augustenbourg sera invité de motiver ses prétentions sur la succession du Schleswig et du Holstein, l'Autriche et la Prusse n'ayant rien à objecter en principe contre sa reconnaissance comme duc du Schleswig-Holstein. »

Londres, 30 mai.

Le Morning-Herald assure que l'Autriche et la Prusse ont demandé, dans la dernière séance de la conférence, la cession absolue du Holstein, du Lauenbourg et du Schleswig.

On dit que l'Angleterre a proposé la cession du Holstein et celle du Sleswig, jusqu'au Danewirk et à la Schlei, mais le Herald doute de l'exactitude de ce bruit.

Le Daily-News dit que les plénipotentiaires allemands n'ont rien diminué de leurs prétentions et que les puissances neutres ont proposé, dans la séance de samedi, un projet de médiation.

On lit dans le Morning-Post :

Le Danemark a donné avis qu'il reprendrait le blocus le 12 juin et qu'il était prêt à continuer les hostilités. La conférence ne donnera probablement aucun résultat.

CHRONIQUE LOCALE ET DÉPARTEMENTALE

PRÉFECTURE DU NORD.

Conseil général et Conseils d'arrondissement.

Renouvellement triennal.

Nous, PRÉFET du département du Nord, Grand-Officier de l'Ordre Impérial de la Légion d'Honneur, Commandeur de l'Ordre de Léopold de Belgique,

Vu le décret impérial du 26 mai courant fixant aux 18 et 19 juin prochains les élections pour le renouvellement du tiers des membres des Conseils généraux et de la moitié des membres des Conseils d'arrondissement;

Vu le procès-verbal du tirage au sort des séries cantonales formées pour le renouvellement triennal du Conseil général et des Conseils d'arrondissement du département du Nord, laquelle opération a eu lieu en séance publique du Conseil de préfecture, en date du 22 octobre 1863;

Vu les articles 3 et 4 de la loi du 7 juillet 1862, conçus en ces termes :

- « Art. 3. L'élection des membres des Conseils généraux et des Conseils d'arrondissement aura lieu par commune, sur les listes dressées pour l'élection des députés au Corps législatif, conformément aux dispositions des décrets du 2 février 1852. »

« Dans les communes qui comptent 2,500 âmes et plus, le scrutin durera deux jours. Il sera ouvert le samedi et clos le dimanche. »

« Dans les communes d'une population moindre, le scrutin ne durera qu'un jour. Il sera ouvert et clos le dimanche. »

Le recensement des votes pour l'élection des membres des Conseils généraux et des Conseils d'arrondissement sera fait au chef-lieu du canton.

« Art. 4. Nul n'est élu membre desdits Conseils, au premier tour de scrutin, s'il n'a réuni :

- 1° La majorité absolue des suffrages exprimés;
- 2° Un nombre de suffrages égal au quart de celui des électeurs inscrits. »

« Au deuxième tour de scrutin, l'élection a lieu à la majorité relative, quel que soit le nombre des votants. Si plusieurs candidats obtiennent le même nombre de suffrages, l'élection est acquise au plus âgé. »

Vu l'article 34 de la loi du 22 juin 1833, Attendu que le canton de Bouchain aura à pourvoir à l'élection d'un membre du Conseil d'arrondissement de Valenciennes, pour la deuxième série, en remplacement de M. BOUCHEZ, démissionnaire,

ARRÊTÉS :

Art. 1er. Les assemblées électorales des communes faisant partie de la circonscription des cantons compris au tableau ci-annexé, sont convoqués pour se réunir, savoir :

- 1° Dans les communes de 2,500 habitants et au-dessus, le samedi 18 juin prochain, à huit heures du matin;
- 2° Dans les communes de moins de 2,500 habitants, le dimanche 19 juin, à huit heures du matin.

A l'effet de procéder :

- 1° Dans chacun des cantons de Maubeuge, Maroing, Orchies, Wormhoudt, Cassel, La Bassée, Quesnoy-sur-Deûle, Valenciennes-Sud, par deux opérations distinctes, mais simultanées, à l'élection d'un membre du Conseil général et d'un membre du Conseil d'arrondissement.

« Dans les cantons de Dunkerque-Est et Valenciennes-Nord, également par deux opérations distinctes, mais simultanées, à l'élection d'un membre du Conseil général et de deux membres du Conseil d'arrondissement. »

« Dans chacun des cantons de Le Quesnoy-Est, Trélon, Carnières, Douai-Est, Hondschoote,

Merville, Lille-Centre, Lille-Sud-Est, Tourcoing-Nord et Saint-Amand rive droite, à l'élection d'un membre du Conseil général.

« Dans chacun des cantons de Avesnes-Nord, Avesnes-Sud, Bavai, Berlaimont, Solesmes, Ailieux, Bailleur-Sud-Ouest, Cysoing, Haubourdin, Lannoy, Pont-à-Marcq, Roubaix, Seclin, Bouchain et Valenciennes-Est, à l'élection d'un membre du Conseil d'arrondissement. Le conseiller élu dans le canton de Bouchain appartient à la série sortant en 1867. »

« Enfin dans chacun des cantons de Clary, Marchiennes, Dunkerque-Ouest et Bailleur-Nord-Est, à l'élection de deux membres du Conseil d'arrondissement. »

Art. 2. Dans les communes chefs-lieux de plusieurs cantons, les électeurs appartenant à chaque canton forment des assemblées distinctes qui seront réunies dans des locaux séparés. Ces locaux seront désignés par des arrêtés spéciaux.

« Dans toutes les autres communes, les électeurs ne formeront qu'une seule assemblée qui se réunira à la mairie. »

Art. 3. Le scrutin restera ouvert, dans les communes de 2,500 habitants et au-dessus, le samedi 18 juin, jusqu'à six heures du soir, et le dimanche 19 juin, jusqu'à quatre heures.

Dans les autres communes, le dimanche, de huit heures du matin à quatre heures du soir.

Art. 4. Le recensement général des votes de chaque canton aura lieu au chef-lieu, le lundi 20 juin, à dix heures du matin. Les procès-verbaux de chaque commune seront portés au bureau central par deux membres du bureau de la commune.

Art. 5. Dans le cas où aucun des candidats n'aurait obtenu la majorité déterminée par l'art. 4 de la loi du 7 juillet 1862, il sera procédé à un second tour de scrutin le samedi et le dimanche, ou le dimanche seulement (selon la population des communes), qui suivra la proclamation du résultat du premier tour de scrutin.

Art. 6. Le présent arrêté sera inséré au Recueil des actes administratifs et affiché dans toutes les communes dépendant des cantons ci-dessus désignés.

Lille, le 28 mai 1864.

Le Préfet du Nord,

VALLON.

TABEAU des élections à faire pour le Conseil général et les Conseils d'arrondissement.

ARRONDISSEMENT DE LILLE.	Conseil général.	Conseil d'arrond.
Cysoing.	1	1
Haubourdin.	1	1
La Bassée.	1	1
Lannoy.	1	1
Lille-Centre.	1	1
Lille-Sud-Est.	1	1
Pont-à-Marcq.	1	1
Quesnoy-sur-Deûle.	1	1
Roubaix.	1	1
Seclin.	1	1
Tourcoing-Nord.	1	1

Une pétition ayant pour objet le rétablissement de la faculté de droit à Douai, a été remise ces jours derniers à l'Empereur. Cette requête, justifiée par des intérêts de premier ordre, a toute chance d'être accueillie.

Administration des lignes télégraphiques

Bureau de Roubaix.

A partir du 1er juin prochain les bureaux télégraphiques suivants seront ouverts à la correspondance privée, pour la saison des bains :

- Barèges (Hautes-Pyrénées).
- Biarritz (Basses-Pyrénées).
- Bourbonne-les-Bains (Haute-Marne).
- Cabourg (Calvados).
- Cauterets (Hautes-Pyrénées).
- Chamonix (Haute-Savoie).
- Eaux-Bonnes (les) (Basses-Pyrénées).
- Evran (Haute-Savoie).
- Luz (Hautes-Pyrénées).
- Mont-Dore (le) (Puy-de-Dôme).
- Neris (Allier).
- Plombières (Vosges).
- Pornic (Loire-Inférieure).
- Savoie (les) (Savoie).
- Bagnères de Luchon (Haute-Garonne) et Trouville (Calvados).

auront un service complet pendant la saison des bains.

De nouvelles stations télégraphiques viennent d'être ouvertes à :
Baux (Ardenes).
Guarande (Loire-Inférieure).
Sauroux (Vosges).
Molina d'Arçon (Espagne).
Badenweiler (duché de Bade).
et Elster (Saxe).

Ces deux derniers sont ouverts pour la saison des bains avec service limité.

Le chef de station,
CAGNIN.

Roubaix, le 30 mars 1864.

Mgr l'archevêque de Cambrai est attendu à Roubaix le lundi 20 juin.

Sa Grandeur donnera la confirmation à St-Elisabeth, le mardi 21; à St-Martin, le mercredi 22; à Wattrelos, le jeudi 23, à N.-D. de Roubaix, le vendredi 24; à Tourcoing, à St-Christophe, le samedi 25; le dimanche 26; à N.-D. de Tourcoing.

La procession du Saint-Sacrement, qui a parcouru dimanche les principales rues de notre ville, présentait un ensemble admirable.

Cette imposante cérémonie s'est accomplie au milieu d'une foule silencieuse et recueillie.

De nombreux reposoirs avaient été élevés sur le parcours de la procession qui était escortée par le corps des sapeurs-pompiers, que précédait la musique de la Grande-Harmonie.

La procession, qui était sortie de l'église St-Martin vers dix heures et demie, est rentrée vers midi.

Dans son audience du 26 mai, le tribunal de simple police du canton de Roubaix a rendu 14 jugements concernant 18 inculpés dont 2 acquittés et 2 condamnés à l'emprisonnement, savoir :

- 4 Embarras de la voie publique.
- 2 Chiens non muselés.
- 1 Petite voirie.
- 2 Injures verbales.
- 5 Bruits et tapages nocturnes.

Jeudi dernier, le nommé E. Pollet, demeurant au Cui-de-Four, atteint d'aliénation mentale, a essayé de se suicider en se coupant la gorge avec un rasoir. Transporté à l'hôpital où l'on avait un instant essayé de le guérir, cet homme a succombé samedi.

Le Cercle de la Grande-Harmonie.

L'inauguration du Cercle de la Grande-Harmonie a eu lieu dimanche matin, à l'issue de la procession, en présence d'un grand nombre de membres honoraires.

La difficulté de se procurer une salle convenable qui permit aux amateurs de musique d'assister aux répétitions, faisait désirer depuis longtemps cette utile création. Aussi, les nombreux souscripteurs n'ont pas hésité à répondre à l'appel qui leur a été adressé.

Le but est donc atteint; mais il a fallu pour cela des efforts et un travail dont chacun a pu se rendre compte en entrant dans le nouveau local.

M. Pierre Parent, président du Cercle, a adressé aux membres du corps de musique une allocution que nous regrettons de ne pouvoir reproduire textuellement, mais dont nous essaierons de donner le sens.

Après avoir rappelé l'origine de la Grande Harmonie, sa création qui date de 1822 et les succès obtenus dans plusieurs concours, l'honorable président a fait ressortir tous les avantages de la nouvelle installation, au point de vue de l'avenir de la Société, et au moment même où le Cercle vient d'être ouvert, ce qui le touche le plus profondément, c'est la sympathie té-

légante et fraternelle que nous éprouvons tous pour ce cercle de la Grande Harmonie.

jure, et tu n'es pas homme à violer ton serment.

« Il faudra donc que je la quitte ! dit Paulo avec un profond soupir, en inclinant la tête sur sa poitrine.

« Son propre intérêt l'exige.

« Mais de quoi vivra-t-elle en notre absence ? Notre argent s'épuise. Hélas ! nous avions trop compté sur mes revenus.

« Nous vendrons la parure de brillants que tu destinas à Natalie pour le dix-septième anniversaire de sa naissance.

« Tu trouves remède à tout; me voilà donc forcé de partir !

« Et je l'accompagnerai, afin de mourir, s'il le faut, en défendant ta vie.

« On nous tuera tous les deux, et elle aussi. Crois-moi, les poignards qu'on nous destine sont déjà aiguisés. Je n'ai pas peur de la mort, mais je tremble pour Natalie; il me semble déjà voir ses assassins approcher dans l'ombre pour la frapper. »

(La suite au prochain numéro).

Le trente et unième volume du Magasin pittoresque, riche en belles et curieuses gravures, est en vente, ainsi que la deuxième édition de l'Histoire de France illustrée, par MM. Bordier et Charton, et la collection en quatre volumes des Voyageurs anciens et modernes. Dans ces trois ouvrages, la gravure, représentation fidèle des hommes, des événements, des arts, a une valeur égale à celle du texte.

On souscrit à PARIS, aux bureaux de vente et d'abonnement, Quai des GRANDS AUGUSTINS, 29.

Dans les départements et à l'étranger, chez tous les libraires.